



Réduction bail/arrangement avec proprio

Par **delph7**, le **15/07/2011** à **14:13**

Bonjour,

J'ai trouvé un nouvel appartement en location qui correspond davantage à mes besoins, malheureusement j'ai envoyé le préavis le 22/06 et je voudrais quitter mon appartement actuel au plus tard début Aout. Mon propriétaire me propose donc de s'arranger et de lui verser une indemnité équivalente à 3 semaines de loyer en contrepartie de quoi il me laisserait partir à la date que je souhaite et me dit que je n'aurais plus à me soucier de la location de mon ancien appartement... et que je ne lui devrais plus rien.

Est ce que je serais véritablement protégée si je lui fais signer un bon pour accord?

De plus, on s'est arrangés pour que je lui verse une indemnité SEULEMENT si il ne trouve personne. Il me dit qu'il pense que ce sera difficile de trouver un repreneur sachant qu'on est en période creuse. Moi j'ai du mal à le croire sachant que c'est un appartement neuf avec beaucoup d'atouts.. Je le soupçonne de vouloir me faire croire qu'il ne trouve personne.. surtout que je ne trouve pas l'annonce sur le site sur lequel il m'affirme l'avoir mise... Est ce que je peux avoir un recours si je lui verse l'indemnité et que je me rends compte qu'il n'a pas tenu son engagement?

Bien sûr je compte détailler tout cela par écrit..

Merci beaucoup pour votre aide!

Par **mimi493**, le **15/07/2011** à **15:50**

[citation]Est ce que je peux avoir un recours si je lui verse l'indemnité et que je me rends compte qu'il n'a pas tenu son engagement? [/citation] il est en droit de vous faire payer le loyer 3 mois après la réception de la LRAR du congé (et non la date d'envoi) mais il vous accorde de ne payer que 3 semaines après votre départ, et vous trouvez encore à le soupçonner ?

Acceptez sa proposition, il faut qu'elle soit par écrit (un vrai écrit, pas de SMS pas de mail)